

CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE

Décision Modificative n°2

7 novembre 2011

Motion pour l'inflexion du Programme National "Très Haut Débit" pour "replacer les collectivités au cœur de l'aménagement numérique de nos territoires"

Déposée par les élus du Groupe de la Majorité départementale

Considérant l'enjeu pour le développement économique, social, culturel et personnel de l'accès à l'Internet à très haut débit, soit au delà de 50 Mbits, dans les années à venir ;

Considérant les insuffisances de l'actuel Programme National "Très Haut Débit", voulu par le Gouvernement, qui donne la priorité du déploiement des infrastructures nécessaires à l'initiative privée ;

Considérant les manifestations d'intention d'investir des opérateurs privés dans les infrastructures très haut débit, limitées aux seules zones denses, et l'absence de péréquation territoriale dans ces propositions ;

Instruit par l'expérience du déploiement du haut débit, qui a contraint de nombreuses collectivités à mettre en place des "Réseaux d'initiative publique" couvrant l'ensemble de leurs territoires, dans le cadre de projets intégrés, associant zones denses et moins denses, pour faire face à la carence de l'initiative privée ;

Considérant l'importance des investissements nécessaires pour déployer de nouvelles infrastructures de communication à très haut débit, qui doit conduire à renforcer les initiatives mutualisant les coûts, de préférence dans le cadre de partenariats public/privé et de réseaux d'initiative publique garantissant les conditions de la concurrence sur le marché des services ;

* * *

Le conseil général de Lot-et-Garonne réuni en session le 7 novembre, conscient de la nécessité de "replacer les collectivités au cœur de l'aménagement numérique de leurs territoires" :

- soutient l'action initiée par 7 collectivités pour la prise en compte par le Gouvernement et l'autorité régulatrice du secteur, l'ARCEP, des réseaux d'initiative publique dans l'aménagement numérique de leurs territoires, seuls en mesure d'assurer concurrence et égalité d'accès de tous au très haut débit, quelle que soit la densité de population du territoire concerné,

- demande au Gouvernement, l'infléchissement du Programme National "Très Haut Débit", et notamment l'accès aux aides de l'Etat pour les projets intégrés de couverture d'un territoire des collectivités, et dans ce cas, la bonification de ces aides,

- demande au Gouvernement la mise en place d'un financement pérenne du Fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT) pour assurer la réalisation des infrastructures à très haut débit au cours de la prochaine décennie.